

# 37

## Commission permanente

### Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme ROUSSET

49753

16 - Economie sociale et solidaire

### Déploiement d'un parcours d'insertion et d'attractivité des métiers du grand âge porté par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

Les secteurs de l'accompagnement et du soin font face à une grave crise relative au manque de main d'œuvre dans les secteurs social, médico-social et sanitaire, notamment ceux du « grand âge ». Le schéma de l'autonomie et de l'inclusion 2023-2028 acte un enjeu autour de l'attractivité des métiers du soin.

Depuis 2023, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire construit, avec les acteurs des territoires des pays de Redon et de Fougères, un parcours d'insertion et d'attractivité des métiers du grand âge. Ce parcours, soutenu par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, permet aux personnes très éloignées de l'emploi d'intégrer une formation qualifiante, ainsi que des périodes de mise à disposition et d'immersion en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Cette action est intégrée dans la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024 pour l'Ille-et-Vilaine. Un financement de l'Etat est apporté à hauteur de 15 000 euros, sur un budget total de 120 000 euros (60 000 euros par territoire d'expérimentation). La Région Bretagne apporte un financement de 40 000 euros au titre de la formation professionnelle continue.

### **I. Territoire du pays de Redon**

Trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont actuellement engagés et l'organisme de formation qui accompagne le projet est le groupement d'établissement public local d'enseignement. Le projet est coordonné localement par le pôle d'économie sociale et solidaire du pays de Redon.

Un groupe de 8 à 10 personnes en insertion intègre ce projet et la phase de pré qualification se fera sous la forme d'une préparation avenir médico-sociale adaptée aux publics de l'insertion. La phase de qualification sera accompagnée par le groupement d'établissement public local d'enseignement sous forme d'un parcours emploi compétences pour le diplôme d'état "accompagnant éducatif et social". La formation débutera en fin d'année 2024.

### **II. Territoire du pays de Fougères**

Le gestionnaire de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Anne Boivent est actuellement engagé et 5 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du centre hospitalier des Marches de Bretagne devraient prochainement s'engager. Le projet est coordonné localement par le pôle d'économie sociale et solidaire du pays de Fougères et l'association Ecosolidaires.

Un groupe de 8 à 10 personnes en insertion intègre ce projet et la phase de pré qualification débutera en septembre avec un parcours cousu main pour chaque participant mêlant prépa clé – prépa avenir, adaptable en fonction des besoins et donc, réalisé sur un temps plus ou moins long en fonction de chaque personne. La phase de qualification se fera sous la forme d'une alternance ou d'un contrat de professionnalisation, vers le titre "d'agent de services médico-sociaux" avec le centre de formation professionnel "Contribuer à la promotion sociale". La formation débutera en décembre 2024.

Considérant la transversalité du sujet pour la collectivité, les agences départementales ont également été associées via les services vie sociale et les référents revenu de solidarité active des centres départementaux d'action sociale correspondants. Au regard, du besoin d'expérimentation et d'innovation pour trouver des réponses adaptées dans les territoires, il est proposé que le Département subventionne ce projet à hauteur de 15 000 euros dans le cadre de la politique Economie sociale et solidaire, en complément de l'aide de 15 000 euros apportée dans le cadre de la politique insertion, au titre du pacte des solidarités (délibération de la Commission

permanente du 10 juin 2024).

### Décide :

- d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 15 000 euros à l'association Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire pour la mise en œuvre d'un projet de parcours d'insertion autour des métiers du grand âge, détaillée dans le tableau joint en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention du 21 mars 2024 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, joint en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242575

Pour extrait conforme